

Règlement pour une métropole mixte



FÉDÉRATION DES MAISONS
D' H É B E R G E M E N T
POUR **F E M M E S**

*Montréal : métropole inclusive ou
exclusive ?*

MÉMOIRE DE LA FÉDÉRATION DES MAISONS D'HÉBERGEMENT POUR
FEMMES
DÉPOSÉ À L'OFFICE DE CONSULTATION PUBLIC DE MONTRÉAL

le 16 octobre 2019

Présentation de la FMHF

Depuis 1987, la Fédération regroupe, soutient et représente des maisons d'hébergement, dans un but de promotion et de défense des droits des femmes violentées et de leurs enfants. La FMHF œuvre à informer et former ses maisons membres. Elle est également associée à de nombreux groupes et projets de recherches. Elle participe aux diverses consultations provinciales, nationales et internationales touchant les réalités des femmes et des enfants. Elle fait partie d'un grand nombre de concertations afin de faire valoir la vision et l'expertise de ses membres et de défendre les droits des femmes.

La Fédération est une actrice impliquée et reconnue dans sa communauté. Interlocutrice privilégiée des différentes instances, elle est notamment investie avec :

- Le Gouvernement provincial : Comité d'examen des décès liés à la violence conjugale piloté par le coroner en chef, comité d'experts sur les homicides intrafamiliaux (2010- 2012 piloté MSSS), enfants exposés à la violence conjugale (2015-2018 piloté MSSS),
- Le Gouvernement fédéral : dont le Conseil consultatif de la Ministre sur la Stratégie du Canada pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe.

Elle est également :

- Membre fondatrice d'Hébergement femmes Canada, un réseau national de plus de 500 maisons d'hébergement,
- Membre fondatrice du *Global Network of Women Shelters*, représenté sur le 5 continents,
- Membre la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TRPBCB),
- Membre la Coalition québécoise contre la traite des personnes (CQCTP),
- Membre du Comité de suivi multi organismes sur les violences basées sur l'honneur.

Pour retrouver l'ensemble de nos publications : <http://fedec.gc.ca/outils-publications>

Perspectives d'intervention

La FMHF travaille dans une perspective féministe intersectionnelle reconnaissant le continuum des violences envers les femmes et les stratégies de survies des femmes afin de confronter les conséquences de la violence. Son analyse s'inscrit absolument dans les termes de la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes¹ et de la Déclaration pour l'élimination de la violence envers les femmes² ratifiées le Canada il y a plus de 20 ans. D'ailleurs, les chartes canadienne et québécoise des droits et libertés garantissent à chacune une vie digne et libre ainsi que le droit d'être protégée et de vivre une vie sans violence. Il est plus que temps que ces principes deviennent réalité. En attendant, de nombreuses femmes vivent au quotidien des dénis de leurs droits fondamentaux.

¹ <https://www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/text/fconvention.htm>

² <https://www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/violenceagainstwomen.aspx>

Quelques données

Les 36 maisons membres de la FMHF (sur une centaine environ dans la province), situées dans 10 régions du Québec, soutiennent chaque année près de 5 000 femmes et leurs 2 000 enfants. Le taux d'occupation avoisine, voire dépasse, chaque année les 100%. Conséquence des violences : la plupart des femmes accueillies par les maisons ont besoin de cet intervalle dans leur vie, adapté à leur réalité.

Les maisons membres de la FMHF répondent à plus de 50 000 appels via les lignes d'écoute 24/7 et offrent des services en externe à près de 5000 femmes et enfants. Elles proposent de l'intervention individuelle et de groupe, de l'intervention jeunesse, des accompagnements physiques dans diverses démarches (immigration, francisation, santé physique et psychologique, parcours scolaire, parcours socio-judiciaire, IVAC, réinsertion sociale et professionnelle, etc.) ainsi que bien des moments d'intervention informelle. Elles réalisent près de 7 000 activités de formation et de sensibilisation dans les communautés. Plus de 5 000 femmes cognent spontanément à leur porte chaque année pour demander de l'aide. Elles doivent souvent refuser faute de ressource ou de place disponible.

Selon les données de 2018-2019, les seules maisons de la FMHF ont dû refuser près de 15 000 demandes d'hébergement faute de places disponibles au moment de l'appel, dont plus de 9900 pour les 10 maisons membres situées dans la région de Montréal.

Les maisons débordent, témoignant du cruel manque d'accès au logement pour les femmes au terme de leur séjour.

Toujours selon nos données 2018-2019, au départ de la maison d'hébergement, **49% des femmes s'orientent vers un hébergement temporaire où leur sécurité pourrait être compromise à court ou moyen terme.** En effet, ces femmes demeurent en instabilité domiciliaire soit parce que l'hébergement est temporaire, soit parce que la femme est à risque de vivre de la violence de la part du conjoint avec qui elle est retournée vivre. Bien que les maisons d'hébergement aient été notamment créées pour assurer la sécurité des femmes violentées et de leurs enfants, et qu'elles jouent quotidiennement ce rôle, il demeure extrêmement difficile pour les femmes d'accéder à un logement salubre où leur sécurité ne sera pas compromise et plus encore, à un logement subventionné dont le coût sera en adéquation avec les ressources financières dont elles disposent.

À cet effet, **seulement 5 % des femmes ont eu accès à un appartement subventionné à la sortie de la maison d'hébergement.** La question de l'accès aux logements subventionnés et salubres est donc un élément essentiel pour assurer la pleine sécurité physique et psychologique des femmes et de leurs enfants.

Projet de règlement pour une métropole mixte

Attendu que 41 160 montréalaises engouffrent plus de 50% de leur revenu pour leur logement, avec un revenu annuel médian de seulement 12 542 \$³;

Attendu que pour 18 295 d'entre elles, c'est l'itinérance qui les guette, dans la mesure où c'est plus de 80% de leur revenu y passe (leur revenu médian n'étant que de 7 286 \$ par an)⁴;

Attendu que 6570 familles monoparentales montréalaises, dont 8 sur 10 sont sous la responsabilité d'une femme, engouffrent plus de 50% de leur revenu pour leur logement, avec un revenu annuel médian de seulement 16 252 \$⁵; dont 2370 d'entre elles, sont à haut risque d'itinérance puisque c'est 80% de leur revenu y passe (leur revenu médian n'étant que de 9 235 \$ par an)⁶;

Attendu que le manque de logements à louer abordables et de taille suffisante qui sévit à Montréal⁷ peut affecter le développement des enfants et le bien-être des familles, que plus d'une famille sur cinq avec des enfants de moins de 5 ans vivent dans des logements de taille insuffisante⁸ et que c'est surtout par le biais des coopératives d'habitation que des logements familiaux ont pu être construits à Montréal, au cours des dernières années;

Attendu que le quart des femmes responsables de ménages locataires en situation d'immigration vivent dans un logement de taille insuffisante⁹.

Attendu que les femmes locataires autochtones, racisées ou encore en situation de handicap sont aussi plus souvent victimes d'une grande précarité et de discrimination dans la recherche de logement ;

Attendu qu'aucune femme n'est à l'abri de vivre du harcèlement, des violences, ou encore des agressions sexuelles dans son foyer, que ce soit de la part de son conjoint, de son mari, de son propriétaire, son concierge ou encore son co-chambreur ; que quand elles sont en situation de grande précarité, cela implique d'être prisonnières de leur logement, contraintes à se taire par peur de le perdre ;

Attendu que les femmes victimes de violence conjugale ont souvent beaucoup de difficulté à trouver un logement qui correspond à leurs moyens ; que celles qui ont des enfants vivent en plus de discrimination lors de leurs recherches et que pour celles qui arrivent à se reloger, c'est trop souvent dans un endroit trop petit, insalubre ou non sécuritaire ;

Attendu que les maisons membres de la FMHF débordent et doivent refuser chaque année près de 10 000 demandes d'hébergement pour des femmes violentées¹⁰, aux prises avec des situations de plus en plus

³ Source : Recensement de 2016 ; commande spéciale du FRAPRU à Statistique Canada.

⁴ Source : Recensement de 2016 ; commande spéciale du FRAPRU à Statistique Canada.

⁵ Source : Recensement de 2016 ; commande spéciale du FRAPRU à Statistique Canada.

⁶ Source : Recensement de 2016 ; commande spéciale du FRAPRU à Statistique Canada.

⁷ Rapport sur le marché locatif — RMR de Montréal ; Société canadienne d'hypothèques et de logement ; automne 2018.

⁸ <https://journalmetro.com/actualites/montreal/2340991/la-crise-du-logement-affecte-la-sante-des-familles-a-montreal/>

⁹ Source : Recensement de 2016 ; commande spéciale du FRAPRU à Statistique Canada.

¹⁰ Selon les données de la fédération des maisons d'hébergement pour femmes

complexes : itinérance, traite, exploitation sexuelle, mariages forcés, etc., faute de financement mais également faute de logements réellement abordables disponibles;

Attendu que le parc montréalais de logements locatifs réellement abordables s'effrite, menaçant le droit au logement des femmes ainsi que leur droit à la ville, que la majorité des logements construits ces 15 dernières années le sont en condominium et que les logements locatifs qui se construisent actuellement ont des loyers qui vont bien au-delà de la capacité de payer des montréalaises¹¹ ;

Attendu que les données des *Rapports sur le marché locatif*, publiées en novembre dernier par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), démontrent que Montréal vit actuellement une pénurie sévère de logements qui a un impact direct sur les femmes, en ayant un effet inflationniste sur les loyers et en donnant plus de pouvoir aux propriétaires, qui se traduit par une multiplication des cas de discriminations ;

Attendu que la spéculation immobilière implique une gentrification galopante des quartiers qui chasse les femmes et les familles de leurs quartiers, constituant de véritables drames humains, puisque ces ménages perdent leurs réseaux d'entraide, leurs soutiens communautaires, se retrouvant isolées de leurs cercles familiaux et sociaux ou encore éloignées de leurs lieux de travail ;

Attendu que le volet abordable prévu par le projet de règlement ne l'est pas pour les montréalaises (tant pour l'accès à la propriété, que pour le locatif), les loyers et les prix plafonds ciblés pour les logements abordables étant calculés en fonction du marché et non en fonction des revenus des ménages locataires ;

Attendu que non seulement le projet de règlement ne prévoit aucune disposition pour que les grands logements subventionnés par la Ville soient acquis par des familles, mais elle ne s'assurera pas qu'ils demeurent (relativement) abordables, même après leurs cessions à des tiers.

Attendu que la mise en place d'un fonds d'inclusion centralisé implique la possibilité que les fonds recueillis dans un arrondissement servent à développer des logements sociaux ailleurs, alors que les femmes voisines des nouveaux développements immobiliers devraient pouvoir compter sur l'édification de logements sociaux à proximité, pour contrer les effets pervers induits, tant sur le prix du foncier que celui des loyers ;

Attendu que Montréal a enfin les pouvoirs de faire plus et mieux grâce à la loi métropole, mais qu'avec un objectif d'inclusion de logements sociaux aussi maigre que 20% sur des ensembles de 150 unités et plus, la Ville ne sera pas en mesure de répondre aux besoins des montréalaises ;

Attendu que les sites publics, tels que le bassin Peel, l'ancien hippodrome Blue Bonnets, l'Hôtel Dieu, et bien d'autres, payés par les contribuables canadiennes et canadiens, québécoises et québécois et montréalaises et montréalais ne doivent en aucun cas être soumis à l'inclusion mais réservés exclusivement au développement de logements sociaux et d'autres équipements communautaires (parc, CPE, écoles, bibliothèques, etc.) ;

¹¹ Rapport sur le marché locatif — RMR de Montréal ; Société canadienne d'hypothèques et de logement ; automne 2018.

La Fédération des maisons d'hébergement pour femmes recommande :

- Que le règlement pour une métropole mixte revoit ses objectifs d'inclusion de logement sociaux à la hausse, en en prévoyant un minimum de 40%.
- Que tout projet de développement privé soit soumis à l'inclusion, quelque soit le nombre d'unités.
- Que le règlement pour une métropole mixte soit mis en vigueur dès son adoption et non en 2021.
- Que le règlement pour une métropole mixte favorise l'inclusion de logements sociaux — qui permettent réellement de répondre aux besoins des ménages locataires — plutôt que ceux supposément abordables, mais qui ne le sont pas pour les locataires ayant des besoins impérieux de logement.
- Que les contributions au fonds d'inclusion de logements sociaux soit revues à la hausse et que celui-ci soit décentralisé afin que les sommes qui y sont versées servent au développement de logements sociaux, à proximité des grands développements ayant obtenus leur exclusion *in situ*.
- Que le règlement d'inclusion s'applique uniquement aux sites privés. Que les sites publics soient réservés à des développements de 100% de logements sociaux et d'équipements communautaires.
- Qu'en attendant d'en avoir un national, que la Ville de Montréal donne l'exemple en mettant en place un registre du logement, toute tenure confondue, construit à partir du rôle d'évaluation de la Ville.